

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 17 mars 2022**



L'an deux mille vingt-deux le 17 mars à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Pont Péan dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DELMODER, Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Jean-François RICHEUX, Jean-Claude BELINE, Patrick HERVIOU, Jean ROUSIN, Christophe LECOMTE (suppléant de M. MARTIN), Yann SOULABAILLE.

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Flavie BOUKHENOUGA, Emmanuelle ROUSSET, Marie-Edith MACE, Messieurs Thierry LE BIHAN, Jean-Pierre Martin, Guillaume PERRIN

Pouvoir : de Madame Flavie BOUKHENOUGA à Monsieur DEMOLDER, de Monsieur Guillaume PERRIN à Monsieur RICHEUX et de Madame Emmanuelle ROUSSET à Monsieur SOULABAILLE

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON payeur Départemental, Monsieur Antoine DECONCHY et Madame Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Remi PITRE

Nombre de Membres du Comité présents : 10

Nombre de Membres du Comité votants : 13

Date de la convocation : le 10 mars 2022

ADMINISTRATION GENERALE

N°22/03-06 Approbation du Compte de Gestion 2021

Comité syndical du 17 mars 2022

N°22/03-06 Approbation du Compte de Gestion 2021

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Payeur Départemental, pour l'année 2021;

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Payeur Départemental avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1°) APPROUVER le compte de gestion pour l'exercice 2021 dressé par Monsieur le Payeur Départemental

2°) AUTORISER monsieur le Président à signer l'ensemble des documents constituant le compte de gestion 2021 en vue de leur transmission au juge des comptes.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 17 mars 2022

Le Président,


Joseph BOIVENT
